

trattor jusqu'au village de Benaud, d'où une voiture le transporta à Vic-le-Comte. L'état du blessé est assez grave : outre de fortes contusions sur toutes les parties du corps, il a deux côtes défoncées. Ce crime a profondément affecté la population de Vic-le-Comte, auprès de laquelle le brigadier de gendarmerie jouissait d'une légitime considération. La justice est, parait-il, sur la trace des coupables.

Un mot de feu comte Jaubert. — Très habile à la réplique, dit le Sport, il savait se tirer par un mot des mauvais pas où l'emportement de sa verve l'avait mis. Il avait une fois, appréciant les actes du maréchal Soult, criblé d'épigrammes l'illustre soldat. Le maréchal l'apprend et, rencontrant le comte Jaubert à une réception chez le roi Louis-Philippe, il lui tourna le dos brusquement au moment où le comte s'avancait pour le saluer. — Cela en présence de trente personnes : — Monsieur le maréchal, — dit le comte Jaubert sans se troubler — on m'avait dit que vous me jugiez de vos adversaires... Je vois avec bonheur qu'il n'en est rien.

— Comment donc cela, monsieur ? — Parce que vous n'avez pas l'habitude de tourner le dos à l'ennemi.

Le maréchal tendit la main à son interlocuteur, dont le succès auprès de la galerie fut complet.

Le comte Jaubert était un botaniste distingué et il laisse un des plus beaux herbiers qui soient en France. Sa passion collectionnante en ce genre, était telle, qu'il n'hésita pas à entreprendre en Orient un voyage à la seule intention des plantes du Liban. Il fit, sur la flore de l'Asie-Mineure, les études les plus complètes, et en rapporta les spécimens les plus rares.

— UNE MAISON QUI N'A PAS DE CHANGE. — Au n° 47 de la rue Monge, à l'angle de la rue Rollin, existe un hôtel meublé à cinq étages, de construction récente, particulièrement habité par des étudiants.

Depuis six mois habitait dans cette maison un jeune étudiant, d'origine moldave, âgé de vingt-deux ans et nommé Georges Naum.

M. Naum occupait une chambre au quatrième étage, portant le n° 22.

Ce jeune homme, qui étudiait la médecine et les sciences, avait brillamment passé ses derniers examens, notamment ceux du mois de juillet dernier.

C'était le modèle des étudiants : généreux, sobre, travailleur, rangé, — un vrai piocheur, comme on dit au quartier.

Samedi soir, Georges Naum était allé à l'Opéra-Populaire, en compagnie de deux camarades.

En sortant du Châtelet, nos trois jeunes gens rentrèrent chez Naum pour fumer, boire un bol et fumer une pipe en devisant. La fenêtre de la chambre donne sur la prison de Sainte-Pélagie. A droite, en entrant, se trouve le lit ; à gauche, un canapé ; vis-à-vis de la porte, la cheminée, surmontée d'une glace et de l'éternelle pendule en bronze doré des hôtels parisiens.

Dans un coin, une bibliothèque uniquement composée de livres de médecine et de sciences ; puis la garde-robe du jeune étudiant.

Les deux amis de Georges Naum prirent place sur le canapé, tandis qu'il s'asseyait à cheval sur une chaise devant la glace.

L'un des jeunes gens, M. Babache, arriva la veille de voyage, s'absenta un instant et revint, lui-même ne sait trop pourquoi, avec un revolver chargé qu'il avait pris dans sa valise.

Tout en discutant la valeur de la pièce et le mérite des artistes, Georges s'empara du revolver apporté par son ami, et s'amusa à en faire jouer la batterie. Soudain le coup partit et la balle, entrant par l'angle interne de l'œil droit, alla s'enfoncer dans le cerveau du malheureux jeune homme.

M. Babache courut chercher un médecin, pendant que son camarade soutenait Georges Naum pour le porter jusqu'à son lit.

Dans l'escalier, M. Babache rencontra deux étudiants en médecine ; ceux-ci montrèrent en toute hâte chez le blessé et constatèrent que son pouls battait encore.

Lorsque M. le docteur Lafont, demeurant rue Monge, 41, arriva dans la chambre, il ne put que constater le décès de la victime de cet accident. Les locataires de la maison sont consternés de cet événement.

M. Pollet, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Georges Naum était un beau jeune homme, imberbe, type moldave, teint bronzé, cheveux crépus, d'un noir de jais.

Le fatal événement a été télégraphié immédiatement à la famille du défunt, qui habite Jassy.

Quelques instants après ce terrible drame, une seconde détonation d'arme à feu retentissait dans la maison.

Un autre locataire de l'hôtel, M. Marchadier-Lagarde, âgé de trente-quatre ans, habitant le troisième étage, ému sans doute de ce qui venait de se passer, sortit sur le balcon de sa chambre et révolutionnait une seconde fois le quartier en criant de toutes ses forces : « Au secours ! on veut m'assassiner ! »

Des gardiens de la paix sont montés avec Mme Dusouil, la matresse de l'hôtel.

M. Marchadier, à la porte de qui l'onfrappait, est sorti armé d'un revolver. Le gardien de la paix Mengrin, croyant avoir affaire à un fou s'est jeté sur notre individu pour le désarmer. Au moment où il saisissait le revolver, l'un des coups partit : de là une nouvelle émotion dans le quartier.

M. Pollet, appelé de nouveau, a constaté que Marchadier était atteint d'aliénation mentale. (Gaulois.)

— LE CRIME D'ANTONY. Antony-et-Beray est une petite commune des environs de Sceaux.

Un crime a été commis il y a quelques jours.

Sur la route de Sceaux, dans une petite maison isolée, demeurait une vieille dame de 65 ans M^{me} Polet, veuve depuis quelques mois, qui vivait très modestement, elle avait néanmoins quelques rentes, on le savait dans le pays.

La maison qu'elle occupait se composait

au rez-de-chaussée, d'une grande pièce servant de salle à manger, et d'une cuisine ; au premier, d'une seule pièce, dont la vieille dame avait fait une chambre à coucher.

Samedi matin, une laitière vint, comme à l'ordinaire, lui apporter son lait. Elle trouva la porte de la maison fermée, et déposa sa boîte sur un marche de perron.

Vers neuf heures le tambour du pays vint crier un avis de la municipalité. Chacun se mettait à sa fenêtre ou sur le pas de sa porte, les voisins remarquèrent alors avec étonnement que les volets de M^{me} Polet étaient fermés et que la vieille dame ne paraissait pas.

On vint sonner à sa porte et comme on ne recevait aucune réponse on fit ouvrir par un serrurier.

On trouva alors la vieille dame, tout habillée, étendue morte au milieu de sa salle à manger ; elle avait à la bouche une écume sanguinolente.

Les médecins du pays qui procédèrent aux constatations légales, déclarèrent qu'elle était morte d'une congestion, mais M. Cressneau, commissaire de police de Sceaux, appelé en toute hâte, commença une enquête ; il remarqua que tous les meubles étaient ouverts et fouillés, et qu'aucune valeur ne se trouvait dans les tiroirs de la vieille dame, qui devait cependant, au dire des voisins, posséder des titres de rentes au porteur.

En outre, il y avait des taches de boue dans l'escalier, et dans toutes les chambres de la maison ; sur la cheminée de la pièce où on avait trouvé le cadavre de M^{me} Polet, on voyait une bougie à moitié brûlée.

La veille, vers neuf heures du soir, des voisins avaient remarqué à travers les persiennes de la lumière dans cette pièce ; si M^{me} Polet avait été frappée d'une congestion la bougie aurait brûlé jusqu'au bout.

Aucun doute n'était permis : la vieille dame avait été assassinée et volée.

M. Bergeron vint de Paris avec un juge d'instruction et procéda à l'autopsie.

D'après lui la pauvre femme a été étranglée.

Jusqu'à présent on n'a pu retrouver les traces de l'assassin, mais on le recherche activement.

Depuis dix années, l'Académie de Médecine de Paris n'avait émis de rapport favorable sur aucun médicament ; elle vient de sortir de sa réserve en faveur du **Fer du Dr Girard**. — Ce produit, éminemment tonique et reconstituant, contrairement à tous les ferrugineux, ne constipe pas et détruit même la constipation. Il développe l'appétit, guérit les pâles couleurs, l'anémie, l'appauvrissement du sang, ranime les constitutions débiles et facilite la convalescence. Il est employé avec succès dans le diabète, l'atonie des divers organes, l'affaiblissement de la vue et la sénilité, dans les maladies nerveuses, telles que la chorée et l'hystérie. Chaque flacon porte la signature du Dr Girard. — Dépôt dans les principales pharmacies. 7273

HYGIÈNE DES FAMILLES.

La Matière médicale vient de s'élever d'un produit qui rend de grands services dans les hôpitaux et qui est dû à un praticien distingué.

Les résultats les plus heureux confirment tous les jours l'efficacité du **Vin du docteur Cabanes (KinaCabanes)** ; la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lacto-Phosphate de chaux et de fer, substances qui font partie immédiate de notre organisme ; vient ensuite le Quinquina, substance héroïque, qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qu'on chercherait inutilement dans les autres vins médicinaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ces vins prennent le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le **Kina-Cabanes (vin du docteur Cabanes)**, donnera au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra aptes à remplir de nouveau son rôle réparateur et à influencer régulièrement l'économie altérée par la chlorose, l'anémie, affections qui dominent la pathologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortège, décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, languissances d'estomac, spasmes nerveux, etc.

Le **Kina-Cabanes** sera toujours pris avec succès par les JEUNES FILLES CHLOROTIQUES, dans les PERTES BLANCHES, les PALÈS COULEURS, les FAIBLESSES GÉNÉRALES, les LANGUEURS D'ESTOMAC, le MANQUE D'APPÉTIT, l'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ, occasionné soit par l'excès du travail ou des plaisirs dans l'anémie, l'ATONIE DES VOIES DIGESTIVES, et des ORGANES URINAIRES, (stérilité chez la femme, impuissance chez l'homme), chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance fatigue ; chez les vieillards qui sont affaiblis par l'âge et qui digèrent difficilement, dans les MALADIES DE CONSUMPTION, MARASME, HYPOCONDRIE, les NÉVROSES, etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces multiples.

Ce vin se trouve dans toutes les pharmacies, principalement chez M. COUVREUR rue Neuve, 20, à Roubaix.

PRIX : 4 fr. ; envoi par 6 bouteilles, en adressant un mandat de 20 francs, à la Pharmacie L. PIETTE, à Toulouse, et pharmacie centrale de France, Paris.

6954 (c.)

Nouvelles du soir

On écrit de Paris, le 10 décembre 1874 :

La France dit qu'on peut considérer comme fait l'accord entre la commission de l'armée et le ministère de la guerre, à propos de la loi des cadres.

La commission cède sur un grand nombre de points, notamment en ce qui touche le maintien des bataillons à six compagnies et des régiments de cuirassiers qu'elle voulait

Pour le reste, l'espérance conciliant du général de Cissey semble devoir dénouer les dernières difficultés.

On sait que la déchéance du mandat de député de MM. Ranc et Melvil-Bloncourt a été prononcée hier. M. Edouard Millaud, du Rhône, a demandé au ministre de l'intérieur à partir de quelle date il considérait la vacance de ces deux sièges comme ouverte.

Le ministre a laissé espérer que la convocation des électeurs de ces deux départements aurait lieu avec celle des autres départements qui doit avoir lieu prochainement. Toutefois sa réponse n'a eu aucun caractère définitif, M. le général de Chabaud-Latour a ajouté, en effet, qu'il saisirait le conseil des ministres de la question à sa prochaine séance. Le *Sicéle* ajoute : si la réponse définitive du ministre n'était pas favorable, une question lui serait adressée à la tribune.

Le *XIX^e siècle* a reçu du ministre de l'intérieur un communiqué déclarant absolument fautive l'assertion émise par ce journal que M. le garde des Sceaux avait communiqué à M. de Bourgoing un dossier qu'il refusait de communiquer à la sous-commission saisie de l'examen de l'élection de la Nièvre.

Le communiqué ajoute : « La sous-commission et M. de Bourgoing ont reçu communication de l'enquête à laquelle a donné lieu le document produit par M. Guerd à la tribune. »

Aucune communication n'a été accordée à M. de Bourgoing qui n'ait été préalablement faite à la sous-commission.

Petite bourse du soir : 99-30

Dépêches Télégraphiques

AFFAIRE D'ARNIM

Berlin, 9 décembre. — L'audience publique est ouverte à 10 h. 1/2, par le président, M. Reich.

La salle est comble. Il y a une cinquantaine de reporters étrangers.

M^{me} Nunkel, Dockhorn et Holzen de font au banc de la défense.

M. d'Arnim est assis au banc des accusés.

Le président déclare que le tribunal vient de décider en chambre de conseil que le procès sera plaidé en audience publique et que le huis-clos n'aura lieu que pour la lecture des pièces relatives à la politique ecclésiastique.

Le président pose à l'accusé les questions d'usage.

M^{me} Nunkel, un des défenseurs rappelle sa protestation contre la compétence du tribunal.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le ministère public pose ses conclusions tendant à reconnaître la compétence du tribunal, en faisant ressortir que, dans la plainte portée par le ministre des affaires étrangères, Berlin est désigné comme domicile légal de l'accusé. Le ministère public ajoute qu'une plus longue enquête sur le domicile légal aurait eu de nombreux inconvénients, par le fait qu'il s'agissait de garder le secret et de recouvrer des documents très précieux dont la publication aurait pu être décisive dans la question de guerre ou de paix. Le ministère public fait encore ressortir que Berlin n'est pas seulement le *forum delicti* mais aussi le *forum commissi*, par la raison que M. d'Arnim y paie la contribution mobilière pour une location de 15,000 fr. et qu'il s'est fait adresser à ce domicile plus de 200 caisses venant de Paris.

Le défenseur réplique que son client a déjà nié la compétence du tribunal lors de son arrestation à Nassenheide et qu'il nie également avoir été porté sur le rôle de la contribution mobilière et avoir reçu deux cents caisses de Paris.

Un débat très vif s'engage entre le ministère public et la défense au sujet de l'instruction du procès et des mauvais traitements infligés à l'accusé.

Le ministère public dit que la défense cherche, par de pareilles allégations, à gagner l'opinion publique et qu'elle n'a nullement en vue d'éclairer sur ce point la conscience des juges. D'après le ministère public l'accusé aurait été excusé tout bonnement bien traité.

La séance est suspendue à 1 h. 1/2.

La reprise de la séance a lieu à 3 heures.

Le président déclare que la protestation de la défense contre la compétence du tribunal n'est pas admissible par le motif que cette protestation n'a pas été formellement faite lors du premier interrogatoire et qu'il y a, de plus, pour le tribunal, le *Forum delicti hensionis*, par le fait de la seconde arrestation opérée au mois de novembre.

On passe à l'interrogatoire de l'accusé, qui se déclare non coupable des faits articulés dans l'acte d'accusation et maintient ce qu'il a déjà dit dans l'instruction.

La défense fait ressortir que, d'après le nouveau droit français, les faits imputés à son client ne sont nullement passibles de la loi.

L'accusé reconnaît l'autorité disciplinaire du ministère des affaires étrangères sur les ambassadeurs, mais déclare que cette autorité ne peut avoir aucune prise sur lui par le fait qu'il a été mis en disponibilité.

On passe à la lecture des dispositions concernant le service diplomatique.

LE PASSAGE DE VÉNUS

Nagasaki, 9 décembre. — Les observations pour le passage de Vénus

ont bien réussi. Le temps a été très beau.

Londres, 9 décembre, soir. — Les observations télescopiques faites au moyen du micromètre près du Croire et de Suez et les observations photographiques faites à Thèbes, lors du passage de Vénus sur le soleil, ont parfaitement réussi.

Alexandrie, 9 décembre, soir. — Les observations de l'expédition anglaise sur le passage de Vénus ont très bien réussi ; on a pris une cinquantaine de photographies.

LES SINISTRES MARITIMES

Londres, 9 décembre. — Par suite d'un vent qui souffle en ouragan et de la pluie qui tombe depuis hier soir, sur les côtes d'Angleterre, il y a eu beaucoup de naufrages.

Deux navires français, dont les noms sont encore inconnus, ont fait naufrage dans les parages de Whitby (York).

LA RÉVOLTE DES NÈGRES

New-York, 9 décembre, soir. — Les faubourgs de Vicksburg et le Fort Hill ont été aujourd'hui attaqués à l'improviste par les Nègres qui marchent sur la ville.

Le gouvernement du Tennessee a publié une proclamation à ce sujet.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

HAVRE, 10 décembre.

(Dépêche de MM. Schlagenhaufen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Marché calme, ferme, inchangé pour disponible, favorable mieux tenu.

Liverpool, 10 décembre. (Dépêche de MM. Schlagenhaufen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12 000 b. Marché inchangé. N. Y. 10 décembre.

(Dépêche de MM. Schlagenhaufen et C^o, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.)

Coton 14 1/2. Recettes 121,000 b.

Avis divers

LONDRES, 8 décembre 1874. — (Avis de M. Paul Pierrard, courtier.) — Laines — La quatrième et dernière série d'enchères de laines coloniales de cette année a commencé le 17 novembre dernier et s'est terminée hier.

Les quantités offertes dans les catalogues comprennent : 19,223 b. Sydney, 14,948 b. Philippa, 1,991 b. Adelfia, 187 balles Van Diem n. 440 b. Swan River, 13,291 b. Nouvelle-Zélande, 5,780 balles Australie, 38,776 b. Cap de Bonne-Espérance, ensemble 82,356 balles de 3 colonies.

En comparant ces quantités avec les arrivages déclarés à l'ouverture, on trouve que 9,000 balles environ du Cap ont été expédiées directement ou réservées par les détenteurs. Une dizaine de mille balles des autres colonies provenaient des enchères précédentes ou ont été offertes deux fois.

L'extrême rareté des bonnes laines à peigne a contribué pour beaucoup au maintien des cours les plus élevés du début et a occasionné une grande faveur pour les nouvelles laines que l'industrie est toujours si désireuse d'expérimenter. Les qualités plus ou moins dépréciées par la paille, les graines et les grates ou de d'autres défauts, n'ont pas été aussi recherchées, mais elles se sont cependant toujours maintenues dans la parité des dernières ventes, lorsqu'elles n'étaient pas en secondes mains ou d'un mauvais conditionnement.

L'abondance des genres défectueux pour la cardé a causé une baisse atteignant parfois 2 d. par livre, principalement sur les laines du Cap de Bonne-Espérance. Mais l'animation de la clôture a tendu à raffermir l'ensemble des cours.

Le concours des acheteurs anglais est resté très nombreux pendant toute la durée des ventes. L'exportation a relevé environ 20,000 balles réparties entre la France, l'Alsace, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne.

Pour la première fois depuis l'organisation des ventes publiques de Londres, on a mis aux enchères de novembre-décembre 1,000 balles de la nouvelle toute arrivées à temps pour être offertes. Plusieurs marques avaient évidemment été tondues avant maturité ; d'autres, bien poussées, en avaient encore passablement de graines et de gratterons.

On peut dire que cette quatrième série d'enchères n'a été vraiment intéressante que pour la dernière courante, tandis qu'elle n'a eu qu'un intérêt secondaire pour l'industrie des tissus de laines peignées, qui est restée forcément presque inactive, faute de choix. Cette dernière circonstance est bonne à enregistrer pour l'ensemble des produits de laines à peigne jusqu'au début des prochaines ventes que les détenteurs ont l'intention de reculer.

L'ouverture de la prochaine campagne n'est pas encore fixée ; elle commencera probablement vers la fin de février 1875.

Aujourd'hui a eu lieu la vente des laines communes, dont voici la classification :

2 383 balles Russie, 116 balles Perse, 148 balles Indes-Orientales, 56 balles Chine, 207 balles Afrique, 716 balles diverses provenances, 3,586 balles.

La présence d'un concours assez restreint d'acheteurs, les mises à prix se sont faites sans animation dans la parité des dernières ventes de Liverpool et une partie des laines offertes a été retirée.

Cours du change à la bourse de ce jour. Paris courts jours 25 1/2 à 25 1/3.

Paris 3 mois 25.42 1/2 à 25.47 1/2.

LONDRES, mardi. — Cotons : Marché calme. On a cependant vendu 1,245 b. en disponible, mais les prix sont restés à peine sous-à aux cours de la veille. A livrer, on a fait du good fair Timmely septembre, oct. à 5 d. 1/2 et du dit Western nov. déc., à 5 d. 3/16.

ANVERS, 8 décembre. — Laines : Marché calme et sans affaires.

HAVRE, 10 décembre. — Cotons : Nous avons eu à noter 1,200 b. George low middling à livrer par navire en charge, au prix faible de 85 fr., mais les transactions en disponible ont été des plus limitées, et c'est à peine si nous avons à noter quelques lots de ventes à quatre heures ; les prix sont sans variation, mais les acheteurs voudraient obtenir des concessions. — Il n'y a pas de mention du terme qui est sans affaires et nominal.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 9 décembre 1874.

Deux heures. — Nos prévisions d'hier étaient fondées. La baisse avait été trop accentuée pour ne pas provoquer une reprise. L'article du *Journal des Débats* sur le mauvais état de nos finances était évidemment l'ouvrage d'un spéculateur à la baisse. Cet article a provoqué de grosses ventes.

La panique a été générale. Les acheteurs se sont liquidés à la hâte, et les vendeurs ont profité de l'occasion pour peser sur le marché. Quoi qu'il en soit, l'Emprunt a repris à 99 15 et plus d'un vendeur interroge l'avenir avec anxiété.

Certains nous ne prétendons pas que notre situation financière soit des meilleures, mais nous ne croyons pas que l'emprunt d'un milliard, dont on nous menace, soit pour demain. D'ici là, la haute banque peut avoir encore longtemps intérêt à maintenir les cours, et les ventes à découvert pourront être une imprudence.

L'Italien est également en reprise. Le Turc fait 45 10. Les valeurs de Crédit sont bien tenues.

Les Chemins français, qui n'avaient pas été touchés par la baisse d'hier, conservent leurs plus hauts cours. Sur leurs obligations, il y a toujours bon courant d'affaires.

Les Suez sont fermes, sans changement.

En résumé, après la panique d'hier, on peut dire que les tendances du marché sont excellentes.

Trois heures. — Le 3 0/0 fait 62 75 et le 5 0/0, 99 22.

SANTÉ À TOUS DÉGATS, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie étirotration d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophilie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 62,913. Valgorge, (Ardèche), 19 octobre 1861.

La Revalescière est un remède qui l'appellera presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONSIEUR, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs.

— La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digère, soigne l'énergie et chaire fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans chauffer.

En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Colle, pharmacien, Morelle-Bourgeois ; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

MAISON FONDÉE EN 1827